Plan de Développement du Comité Départemental Handisport du Pas de Calais

2017-2020

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 62
Maison des Sports ,9 rue jean bart 62143 ANGRES • 0321726782/788222767 • cd62@handisport.org

UN PROJET SPORTIF AMBITIEUX
UN SPORT POUR TOUS UN PARI REUSSI

Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre. Pierre de Coubertin

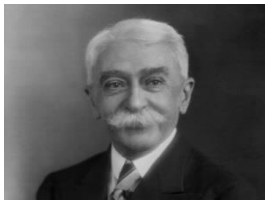

SOMMAIRE

I. *INTRODUCTION*
- *Editorial du Président*
- *Organigramme du Comité Départemental Handisport Pas de Calais*

II. *EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2014/2017*

III. *CONTEXTE*
Le projet fédéral CAP 2024

IV. *LE PLAN DE DEVELOPPEMENT 2017-2020*

1. *VALEURS ET MISSIONS*
2. *PLAN D'ACTION*
   a. *Soutien à l'emploi sportif sur des fonctions de conseil, d'accompagnement et de développement auprès des clubs.*
   b. *Soutien à la fonction « tête de réseau »*
   c. *Soutien aux initiatives visant à rendre accessible la pratique aux publics qui en sont éloignés.*
   d. *Soutien aux actions visant à l'augmentation des effectifs licenciés.*
   e. *Soutien au développement du sport scolaire et notamment à destination des collégiens.*
3. *ORGANISATION & MOYENS*
   a. *Création de commissions*
      - *Commission matériel*
      - *Commmission communication*
      - *Commission bénévoles*
      - *Commission mérite départemental*
   b. *Organisation de manifestations*
   c. *Organisation de compétitions*
   d. *Soutien aux clubs*
   e. *Recherche de partenariats*
   f. *Sports de nature*
   g. *Labellisation*
   h. *Politique de développement durable*
   i. *Charte du Handicap*

V. *BILAN*

VI. *PERSPECTIVES*

VII. ANNEXES
VIII. BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Editorial

Le Comité Départemental Handisport (C.D.H.) du Pas de Calais dont l' objectif principal est d'organiser et de développer le sport pour les personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel est l'organe décentralisé de la Fédération Française Handisport (F.F.H.)

De ce fait , nous nous efforçons de décliner le projet sportif national sur le territoire du Pas de Calais.

Ainsi la Fédération Française Handisport a défini ses grandes orientations à l'horizon 2024 :

CAP 2024 qui va affirmer la référence handisport et fixer le cap à suivre pour le mouvement handisport avec :

les pôles incontournables de la Performance et de la Formation auxquels vont s'ajouter 3 nouveaux pôles :

1. ***Expertise : positionner la FFH comme acteur incontournable du « sport et handicap(s) » auprès du réseau externe***
2. ***Développement : structurer et harmoniser notre offre sportive globale et fidéliser nos structures, nos licenciés***
3. ***Territoires : Impliquer, valoriser et accompagner les territoires et renforcer les liens inter acteurs***

Pour cette nouvelle paralympiade,l'équipe du CDH 62 mise en place en début d'année 2017 a décidé de se projeter à moyen et long terme vers de nouvelles perspectives de développement avec une ambition forte de mobiliser de nombreux acteurs internes et externes au mouvement handisport et aux compétences diverses et complémentaires

Pour 2017/2020, nous allons accentuer notre champ d'intervention sur :

- ***Les sensibilisations dans les collèges, les EPADH,les entreprises ,les établissements spécialisés……***
- ***La création de sections en étroite collaboration avec les comités départementaux valides***
- ***La labellisation,gage incontornable d'une démarche de qualité***

A travers ce document, vous pourrez voir la pousuite du développement Handisport en Pas de calais qui dépend de cette volonté collective à relever de nouveaux défis notamment ceux concernant l'obtention des moyens nécessaires à la réalisation des plans d'action définis

Patrick GUMINSKI ,Président

Le CDH62 c'est :

556licenciés
29structures affiliées
1 club en phase de labellisation

Organigramme Comité Departemental Handisport du Pas de Calais

15 membres

- **Membres du Bureau Directeur :**

Président
Patrick GUMINSKI

Vice-Président
Antonio GUEMMAZ

Trésorier-Général
Christian LEGROS

Secrétaire-Générale
Suzanne GUMINSKI

- **Membres du Comité Directeur :**

Philippe CUVILLIER
Dorian DECARME

Oriane DEMARET
Michael DERENSY
Christian DEZ
Thérèse DUPUIS
Haykal ELLEUCH
François LEGROS
Manon NACRY
Eric VERHAEVERBEKE

- **Salarié :**

Anthony MORCHOISNE : Agent de développement

EVALUATION DE LA PARALYMPIADE 2014/2017

EQUIPE DE FRANCE DE CECIFOOT LIEVIN JUIN 2016

Les pratiquants

556 licenciés au total

- 133 compétitions
- 132 cadres
- 123 établissements
- 168 loisirs

50 Pass'Sport

Les structures

29 structures dont :

- 10 clubs
- 19 Sections de clubs valides
- 3 Nouvelles structures

Le Sport de Haut Niveau

Pas de sportifs de haut niveau actuellement

Les Sports de Nature

50 licenciés
50 pratiquants
4 établissements

Les Formations

1 formation avec le CDOS (le Handicap)
Intervention centre de formation régional (abécédaire)
Accessibilité sur les sites de pleine nature

La pratique jeune

22 journées sportives Jeunes d'Etablissements
22 journées mixtes Jeunes et Adultes

Une présence à hauteur de 1100 jeunes sur l'ensemble des journées à l'année.

Une moyenne de 7 établissements jeunes par journée et 50 participants jeunes par journée.

Evénements

Championnat de France Boccia 2014
Foot pour tous : match équipe France /Angleterre_en 2016

Championnat de France Boccia 2017

Championnat d'Europe Haltérophilie 2018

Les Labels Clubs

en cours labellisation : 1 Club
-
-
-

CONTEXTE

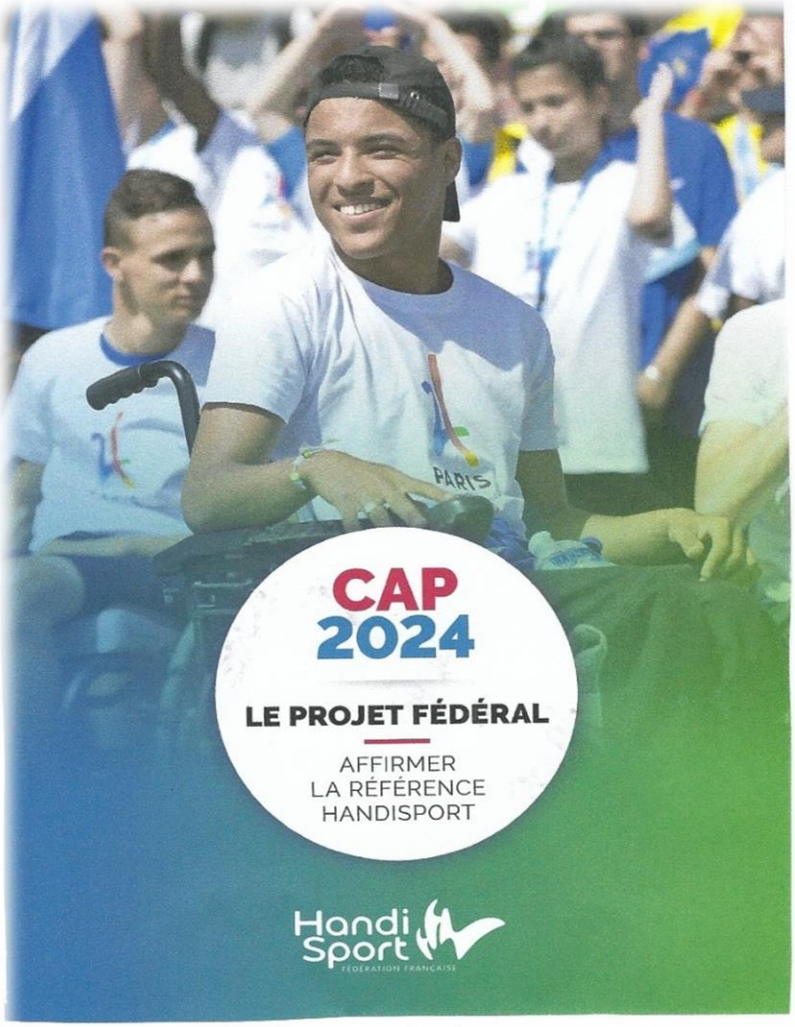
CAP
2024
LE PROJET FÉDÉRAL
AFFIRMER
LA RÉFÉRENCE
HANDISPORT
Handi
Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

La Fédération Française Handisport porte en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne. ainsi, elle réaffirme et partage avec conviction les valeurs qui donnent sens à ses actions

LA SINGULARITE

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant.
l'accueillir pour lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.

L'AUTONOMIE

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance.
accompagnement des pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

L'ACCOMPLISSEMENT

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société.
Offre de pratique au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, émotions , évasion, convivialité, encadrement, arbitrage…)

L'EXCELLENCE SPORTIVE

améliorer le classement aux Jeux Paralympiques d'été et d'hiver
Renforcer les parcours d'accès à l'excellence sportive
Renforcer le suivi et le lien avec les structures d'accueil des sportifs de haut niveau
Augmenter le nombre de structures d'entraînement permanentes pour la préparation des sportifs de nos Collectifs France et Relève

LES ACTIONS PRIORITAIRES

1. Augmenter de 100 % le nombre de licenciés *70000 licenciés en 2024*
2. Développer l'accès à la pratique du plus grand nombre
3. Restructurer l'offre de licence pour favoriser une pratique multisport
4. Développer des nouvelles pratiques et formes de pratique (sport santé)
5. Accueillir de nouveaux publics
6. Partager l'expertise Handisport
7. Accroître l'expertise des dirigeants, bénévoles et cadres sportifs handisport
8. Établir des conventions de collaboration plus engageantes avec les fédérations homologues
9. Renforcer la visibilité extérieure ; Développer l' attractivité
10. Des liens forts avec les partenaires institutionnels et associatifs

11. Une ouverture et un accompagnement des projets des acteurs externes sur le champ du handicap et du sport

A TRAVERS 5 POLES

1. **POLE DEVELOPPEMENT**

structurer l'offre sportive unidisciplinaire, pilotage des projets des commissions sportives sur le volet développement
Développer l'offre sportive multisport de loisir et de découverte
Projet Jeunes
Projet Grand Handicap
Projet de développement à destination des sportifs déficients visuels et auditifs
Suivi et veille sur certains sports (foot à 5 en salle et sports à fort potentiel développement)
Ingénierie de nouvelles pratiques

2. **POLE PERFORMANCE**

Pilotage des projets des commissions sportives sur le volet Performance
Parcours d'accession sportive (PAS) : Pôles France Relève, Pôles Espoirs unidisciplinaires et multisports, Projet Jeunes à potentiel
Parcours d'Excellence Sportive (PES) : direction des équipes de France des sports paralympiques d'hiver et d'été, gestion du collectif France, équipes de France des disciplines non paralympiques

3. **POLE EXPERTISE**

Formalisation de documents pédagogiques sur les thématiques sport, handicap et projet
Innovation matérielle
Commission médico-technique (sport-santé, classification)
Médiathèque :Savoir + Veille documentaire nationale et internationale
Recherche :Observatoire du mouvement
Colloques
Suivi des fédérations homologues des sports non organisés par la FFH, du réseau handicap et du CNS

4. **POLE FORMATION**

Ecole des cadres des CTS et salariés fédéraux et territoriaux
Formations d'animateur, de moniteur et d'entraîneur dans différentes disciplines sportives
CQP Handisport :Former les acteurs du projet de performance de la FFH et du projet de structuration pratique sportive orientée vers le haut-niveau (détection)
DEJEPS Perfectionnement Handisport
Accompagnement de l'ingénierie de formation

Formations à destination des élus du mouvement
Formations s'inscrivant dans le plan de formation de l'association-employeur

5. **POLE TERRITOIRES**

Journées nationales Handisport
Déploiement du contrat d'engagement fédéral
Séminaires nationaux et inter régionaux
Regroupements Partage d'Expérience (RPE)
Animation du réseau et des référents régionaux
Sports de nature, circuit national Fun'event et vacances sportives
Labellisation des structures
Événements jeunes nationaux
Plateforme de bonnes pratiques
Développement et animation des outils extranet
Outils de promotion interne et d'accueil dans le mouvement
Outils pratiques de communication et de gestion associative

Chacune des actions correspondantes est déclinée aux niveaux national, régional et départemental afin de préciser le rôle de chaque composante de la structure du mouvement Handisport.

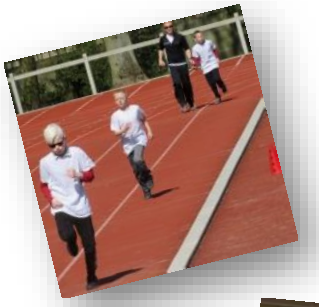

PLAN DE DEVELOPPEMENT 2017-2020

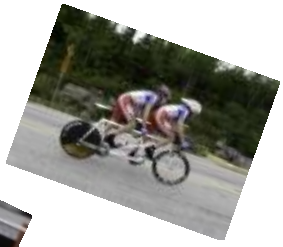

Le plan de développement 2017/2020 est un projet recensant de façon exhaustive les plans d'actions, connus à ce jour, visant les objectifs principaux suivants :

- SENSIBILISER /DEVELOPPER
- INTEGRER/ ORIENTER/ ACCEDER
- SOUTENIR/ACCOMPAGNER / CREER
- FORMER/PERFECTIONNER /DETECTER

Les axes de développement ainsi identifiés se déclinent en de nombreuses actions et sous-actions complémentaires, définies en cohérence avec les missions du ComitéDépartemental Handisport.

SENSIBILISER
DEVELOPPER
Une progression forte des performances

INTEGRER
ORIENTER
ACCEDER
la reconnaissance de notre singularite et de notre expertise

SOUTENIR
ACCOMPAGNER
CREER
Des structures solides
Pleinement investies
Plus performantes

FORMER
PERFECTIONNER
DETECTER
une dynamique de réseaux avec les acteurs du sport et du handicap

1. VALEURS & MISSIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 62

Au sein de notre mouvement, toute personne en situation de handicap doit se sentir accueillie, respectée et accompagnée
vers une pratique sportive adaptée, maîtrisée et sécurisée

Le Comité Handisport est le représentant au plan départemental de la Fédération Française Handisport (F.F.H.)
La pratique d'une activité sportive quelle qu'elle soit permet à toute personne handicapée **un développement musculaire nécessaire à un bon équilibre, une augmentation sensible de sa capacité d'autonomie, de volonté et de goût à l'effort.**
Elle modifie l'image corporelle ainsi projetée et permet à tout pratiquant de recouvrer une estime de soi et de bien mettre en tout premier lieu de sortir d'un environnement habituel mais surtout une intégration réelle dans une vie sociale, professionnelle et collective, faite de reconnaissance et donc de bien-être

UNE PRATIQUE SPORTIVE ADAPTEE, MAITRISEE ET SECURISEE

AUTONOMIE

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de **développer ses capacités physiques** et **d'améliorer son indépendance**.
Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

SINGULARITÉ

Il est essentiel de prendre en compte les **particularités** du pratiquant. Nous l'accueillons pour bénéficier d'une offre sportive **sécurisée et adaptée à ses capacités.**

ACCOMPLISSEMENT

L'accomplissement par le sport permet **d'améliorer l'estime de soi** et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une **implication adaptée au sein du mouvement** (performance, plaisir, évasion, convivialité, encadrement, arbitrage…)

La structure du Plan de Développement du Comité Départemental Handisport du Pas de Calais correspond à la méthodologie d'élaboration d'un projet.

2. PLAN D'ACTIONS

a) *Le soutien à l'emploi sportif sur des fonctions de conseil, d'accompagnement et de développement auprès des clubs.*

Objectifs du CD

Aide et soutien aux clubs et sections
Les clubs et sections adhérentes au comité départemental handisport du Pas de Calais doivent pouvoir trouver auprès de ce dernier un soutien leur permettant de mener à bien les actions qu'ils souhaitent entreprendre. Ce soutien est mis en place dans la limite des moyens dont dispose le comité et dans le respect de ses prérogatives et de celles indiquées par la Fédération Française Handisport.

Actions en 2017/2020

Le conseil
L'action principale d'un club ou d'une section est de faire vivre son association sportive en mettant en place des activités pour lesquelles les personnes se sont licenciées. La mise en place de toutes ces actions s'effectue dans un environnement juridique et réglementaire toujours plus contraignant

Le projet associatif
La nouvelle donne pour l'obtention de finances publiques comme la mise en place d'un projet associatif a amené l'ensemble du tissu associatif à se rapprocher de professionnels pour pouvoir élaborer un tel projet. Tout naturellement, le comité est un interlocuteur incontournable.

Le respect du cadre réglementaire
Le comité doit également pouvoir renseigner les clubs ou sections du cadre réglementaire dans lequel s'effectuent leurs actions et si toutefois il n'a pas la réponse il peut réorienter le demandeur auprès de spécialistes reconnus (DDCS – Conseil Départemental …) sans oublier l'appui que peut apporter la fédération.

L'écoute
A tout moment, les adhérents du comité départemental handisport du Pas de Calais peuvent rencontrer des difficultés de toute nature, ils doivent trouver auprès de celui-ci une écoute attentive pour essayer ensemble de trouver une solution aux problèmes posés. Cela peut également être la formation de structures existantes qui peuvent les aider à mener à bien leurs actions publiques ou privées.

L'accompagnement du CNDS
La campagne CNDS représente chaque année un des temps importants pour le mouvement sportif en général. Sont de ce fait concernés, le comité départemental handisport du Pas de Calais et l'ensemble des clubs qui le composent. Les grandes orientations du CNDS sont exposées à l'ensemble des comités départementaux qui doivent indiquer aux potentiels bénéficiaires quelles sont ces grandes orientations et comment ils peuvent s'y inscrire en fonction de leur projet associatif. Le comité devant ensuite avoir des discussions contradictoires entre l'État et le mouvement sportif. Même si les sommes accordées sont insuffisantes selon les récipiendaires cela fait partie du passage obligé pour obtenir des subsides de la part de l'État dans ce secteur.

L'accompagnement des dossiers (appels à projets……) du conseil départemental
Le comité met en œuvre la politique sportive du Département dont l'objectif phare est rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre, le comité doit aider les clubs à développer leurs activés et les accompagner dans l'élaboration des dossiers comme « **Ouvrez votre club »** qui s'adresse à tous les clubs qui souhaitent faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous.

Un partenariat gagnant/gagnant
Les relations entre les clubs et sections doivent s'inscrire dans un partenariat gagnant-gagnant qui repose d'abord et avant tout dans le respect des prérogatives de chacun à la fois dans son positionnement territorial :

- Le niveau départemental pour le comité ;
- Le niveau communal pour le club même si leur action les amène à aller sur des lieux de pratique inexistant sur leur territoire
- Une collaboration régulière est indispensable à la réussite du projet fédéral et surtout au développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap pour lesquelles nous avons les prérogatives

b) Le soutien à la fonction « tête de réseau »

Objectifs du CD

Le comité départemental est la tête de réseau au niveau des clubs et associations handisport. Elle est aussi une association à part entière qui conduit ses propres projets.

Elle assure quatre grandes fonctions :

- la promotion des initiatives et des valeurs du réseau
- la mutualisation et l'échange avec des partenaires variés
- la structuration et l'animation du réseau
- la coordination de thèmes majeurs

à travers 4 axes identifiés :

- Organiser l'animation sportive,
- Promouvoir les activités Handisport,
- Gérer l'expertise de l'encadrement,
- Soutenir les clubs et sections dans leur projets et acquisition de matériels spécifiques.

L'accès au sport des personnes en situation de handicap repose à la fois sur des équipements
accessibles et sur une offre sportive permettant à chacun de pratiquer une activité adaptée à ses
capacités et à ses aspirations, dans un environnement humain et matériel sécurisé.

Il est impératif d'organiser la tête de réseau autour d'équipes spécialisées et éviter d'improviser.

Actions en 2017/2020

Développer et diversifier l'offre sportive sur le territoire

Informer, conseiller, accompagner et soutenir les clubs et sections dans leurs projets

aider à l'acquisition de matériel spécialisé pour pratiquer en toute efficience et sécurité

Aider à la création de nouvelles associations, clubs ou sections

Ecouter, conseiller et orienter les personnes en situation de handicap vers des pratiques adaptées et des associations sportives susceptibles de les accueillir

Mettre en place des actions de sensibilisation, démonstrations, initiations, mises en situation à l'occasion de journées tous publics : «scolaire ou en entreprise »

Mettre en place des activités sportives dans les établissements spécialisés et les EPADH
Organiser des manifestations et compétitions sportives territoriales, nationales et internationale.

organiser des journées et de découverte des activités physiques de pleine nature.

Apporter conseil et expertise en matière d'accessibilité des équipements sportifs

Accompagner les clubs vers l'attribution d'un label et participer à leur évaluation : Label club ou Espace loisirs handisport délivré par la Fédération française handisport

participer à l'évaluation des clubs dans le cadre de ces labels.

Représenter le mouvement handisport auprès des différentes institutions départementales

participer aux commissions, forums, colloques... qu'elles mettent en place

participer à la formation des cadres sportifs (centre de formations régional)

Contribuer à l'inclusion des élèves handicapés, accompagner les enseignants.

Soutenir les mouvements sportifs départementaux

c) *Le soutien aux initiatives visant à rendre accessible la pratique aux publics qui en sont éloignés.*

Objectifs du CD

Permettre à des adultes handicapés et au public « seniors » de s'initier à diverses disciplines sportives de façon à favoriser la poursuite d'activités physiques et sportives dans un cadre associatif, tout au long de la vie, ceci aidant au maintien voire à l'accroissement de l'autonomie.

Favoriser leur socialisation et une ouverture extérieure avec le support d'une activité physique et sportive qui s'intègre dans leur projet de vie tel que défini dans la loi du 2 janvier 2002 et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Leur faire découvrir les bienfaits d'une pratique d'activités physiques et sportives adaptées afin de lutter contre la sédentarité et accroître leur capital santé.

Actions en 2017/2020

Cette action portée par le comité départemental handisport du Pas de Calais permet à la structure d'accueil de bénéficier de l'ensemble du réseau propre à un mouvement fédéral. Les usagers peuvent ainsi prendre part aux nombreuses manifestations sportives organisées par le comité départemental handisport ou ses partenaires.

Bénéficiaires de nos interventions
L'ensemble des structures médico-sociales : ESMS- EPADH …..qui font appel à nos compétences et aux moyens que notre positionnement départemental leur offre afin de développer la pratique d'activités sportives adaptées chez les jeunes handicapés physiques ou déficients sensoriels et les « seniors ».

Aide à la prise de licences
Aide matériel et humain
Organisation de journées départementales inter Epadh

d) *Le soutien aux actions visant à l'augmentation des effectifs licenciés.*

Objectifs du CD

4 pôles :
1. Se faire connaître
2. Attirer de nouveaux partenaires
3. Fidéliser les partenaires actuels
4. Augmenter les subventions
Objectif 1
Se faire connaître
♣Accroitre la visibilité de notre activité sur internet (site internet, page Facebook ….)
♣Réaliser un dossier de presse qui met en lumière l'actualité et les actions du comité
Objectif 2
Attirer de nouveaux partenaires
♣Mettre en place une stratégie de prospection (plus structurée, plus active...)
♣Donner envie aux partenaires potentiels de participer au projet et les impliquer (journées de sensibilisation...)
♣Rendre attractifs les différents supports de communication

♣Identifier et déterminer des espaces de communication et de visibilité spécifiques

Objectif 3

Fidéliser les partenaires actuels

♣Impliquer davantage les partenaires actuels en les invitant aux assemblées générales,
aux conférences de presse, en les conviant à des activités associatives du comité...

♣Prêter plus attention aux retours de satisfaction des partenaires

♣Innover en termes de démarche partenariale et de prestations

♣Organiser des opérations de relations publiques

Objectif 4

Augmenter les produits

♣Optimiser l'engagement des partenaires : limiter les frais en demandant aux partenaires des apports logistiques ou matériels plus importants

sensibiliser au plus près de la population

Le Comité départemental Handisport Pas de Calais recherche de nouveaux publics en menant des actions de promotion auprès des déficients visuels, les déficients auditifs, des jeunes, des seniors).

Ces actions s'effectueront à travers différentes étapes telles que :

- le recensement des établissements concernés par ce public
- la prise de contacts
- la recherche de l'offre de pratique
- l'intégration dans nos structures handisport

Pour mener à bien ces missions, le Comité départemental Handisport devra :

- investir dans du matériel spécifique
- satisfaire au mieux les nouveaux pratiquants

Actions en 2017/2020

Mettre en place des actions d'animation concertées autour des grands événements sportifs et du sport

Les événements sportifs sont autant d'opportunités de mettre en valeur une identité commune, un rassemblement populaire. Ils regroupent une population importante autour d'un sport et d'un territoire, et peuvent donc, eux aussi, valoriser
la citoyenneté et l'engagement de la population. En outre, les sportifs de haut niveau, par leur exemplarité, peuvent relayer les valeurs citoyennes.

Systématiser la valorisation de la citoyenneté autour des événements télévisés : hymne national systématique, logos visibles, charte ou court discours...

Promouvoir des événements mixtes : hommes et femmes en même temps, haut niveau avec compétitions de jeunes

développer la pratique pour tous autour des grands événements sportifs.
2016 : l'Euro Foot
2017 : Le Championnat de France de BOCCIA PARALYMPIQUE
2018 : Le Championnat d'EUROPE d'HALTEROPHILIE

Rassembler toute une population autour du sport et dans un événement local contribue à la création d'une cohésion sociale et un sens de la communauté, tout comme leur participation à ces événements peut générer un sentiment d'appartenance.
Ces personnes peuvent se sentir incluses dans la société, leur donner envie de revenir ou s'essayer à une pratique sportive

Innover pour impliquer et démocratiser la pratique
Compte tenu des difficultés que connaît le handisport pour faire connaître la pratique auprès des jeunes, travailler sur la notion de sensibilisation du public apparaît comme légitime.
En effet, le milieu du handisport pour intéresser doit être en capacité de proposer une vitrine attirante, il doit donc soigner son image au maximum.
Pour impliquer davantage l'objectif serait :
de lever les tabous afin de vulgariser et familiariser le public avec les pratiques handisport.

*e) Le soutien au **développement du sport scolaire** et notamment à destination des **collégiens.***

Objectifs du CD :
- Développement du sport scolaire en rassemblant les acteurs de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

On a pu constater que beaucoup de jeunes sont dispensés d'EPS à cause de leur handicap, aucun module handisport n'existant sur le Plan Académique de Formation et il n'existe aucun contexte actuel sur le plan législatif.
Le Comité Handisport va donc travailler sur :
- la méthodologie du projet
- la rédaction de conventions de partenariats
- la mise en œuvre des dispositifs fixés
- l'évaluation des dispositifs.

Actions en 2017/20120

Le comité handisport intervient dans les collèges avec un double objectif :
1. Sensibiliser les jeunes à quelques particularités de la vie quotidienne des personnes handicapées.
2. Changer leur regard sur ces personnes handicapées qui sont aussi des personnes avec qui partager des moments de loisir ou des passions : le sport, ou la musique par exemple.

2 ateliers :

1. le handibasket (ou autre en fonction du choix des enseignants)
2. atelier où les jeunes découvriront, à travers plusieurs documentaires vidéos, le monde des sportifs handicapés : exemple clip FFH (Théo Curin,Arthur Bochet les plus jeunes de l'équipe de France paralympique et Mickaël Jérémiasz, multiple médaillé en tennis fauteuil et porte drapeau de l'équipe de France paralympique à Rio, l'été dernier...)

Le handisport, c'est aussi un formidable moyen de partager des moments entre handicapés et valides, et de sortir certaines personnes de l'isolement

3. ORGANISATION & MOYENS DU COMITE

a. CREATION DE COMMISSIONS

Le Comité Directeur.a décidé de créer plusieurs commissions qui sont les suivantes :

- Matériels
- Communication
- Bénévoles
- Mérite Régional (Récompenses Jeunes, Adultes, Bénévoles, Club)

Commission Matériel

Pour la plupart des disciplines, la pratique du Handisport nécessite l'utilisation d'un matériel spécifique adapté. C'est pourquoi, pour mener à bien ses actions, le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais doit s'équiper en matériel sportif :
Création d'un parc matériel pour mettre à disposition des comités et clubs affiliés

Cette commission prendra en charge les points suivants :
un suivi complet et un listing détaillé du matériel
un entretien régulier
des fiches détaillées de l'état du matériel
la mise en place d'une convention de prêt
Ces équipements sont utilisés pour l'organisation d'animations sportives et de démarches de sensibilisation au handicap, aussi bien pour des jeunes et leurs encadrants que pour du public adultes de différentes structures.

Gestion et mutualisation du matériel

Le ComitéDépartemental Handisport du Pas de calais souhaite investir chaque année dans du nouveau matériel sportif afin de mutualiser et de partager l'utilisation avec les clubs pour faciliter, améliorer la pratique sportive dans le département du Pas de calais

L'amélioration du stockage et de l'entretien fait partie des objectifs de la paralympiade 2017-2020
Ainsi une convention de partenariat a été signée avec la société SOFAMED et 2 locaux ont été loués pour le stockage du matériel .

Commission Communication

Tenue et actualisation du site Internet et du bulletin d'information associé pour être vu, reconnu et informer le réseau Handisport sur les actions et actualités à tout moment.
Mise à disposition d'un kit de communication à l'ensemble des comités et clubs du réseau Handisport.
Importance pour celle-ci de travailler en collaboration avec les autres commissions.

Commission Bénévoles

La vie de nos associations dépend totalement de la capacité des personnes à s'engager. Les personnes nous rejoindront et resteront que si elles pensent qu'elles ont les moyens de s'y épanouir.
Nous devons donc nous donner les moyens, non seulement d'accueillir les futurs bénévoles, mais de leur donner une « qualité de vie » qui les aidera à rester.
Constat :
Il est, de fait que la grande majorité des associations 1901 fonctionnent avec très peu d'argent et beaucoup d'huile de coudes. Plus précisément et selon les estimations du paysage associatif français la principale ressource de plus de 90000 associations réside dans le travail bénévole.
Les recettes sont limitées, les dépenses sont strictement ajustées puisqu'il y a peu d'argent et que l'essentiel des activités se déroulent dans le champ de la gratuité sans qu'il y ait de financiarisation de ces activités qui restent souvent invisible dans la comptabilité.

Le profil comptable de ces associations apparait alors comme modeste, souvent sans commune mesure avec leur rayonnement réel.

Objectif général :

Faire apparaitre dans la comptabilité le travail et tous les apports bénévoles.

Objectif spécifique :

Faire l'inventaire de de toutes les contributions des bénévoles : temps de travail, services, biens mis à disposition, renonciation à se faire rembourser certains frais exposés pour l'association.

Action :

Evaluer à leur valeur de marché ces dons : ce que l'association aurait été obligée de payer en l'absence de bénévoles

Trouver et finaliser de nouveaux bénévoles pour assurer une meilleure répartition des taches à la fois sur le terrain lors des manifestations et interventions mais également pour la structuration administrative du comité Départemental

Moyens :

Intégrer, une fois valorisé, ces contributions dans la comptabilité du comité, grâce à une série de compte spécialement prévus cet effet dans le plan comptable du comité afin de présenter une image fidèle de lui-même en indiquant la vraie place des contributions bénévoles.

Commission Mérite Départemental

Cette commission est en charge de repérer, récompenser et mettre en valeurs les sportifs,bénévoles et membres du mouvement handisport du Pas de Calais

Structuration et implication des commissions

Ces commissions se regrouperont 2 fois par an, voir plus si nécessaires et développeront les actions. Il est important que les commissions puissent travailler ensemble. Leur action se poursuivra jusqu'à la réalisation complète de leur mission.

b. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

La pratique simple sans opposition ne permet pas aux sportifs de progresser dans les meilleures conditions, la découverte passe aussi par l'organisation de rencontres.

- Manifestation promotionnelle
- Journée Multisports
- Organisation d'une journée Départementale en partenariat avec les Clubs Handisport. Cette journée sera destinée au grand public et aux sportifs de la région déjà pratiquants. Celle-ci donnera la possibilité de s'essayer aux différentes activités sportives, déjà pratiquées sur le territoire. Chaque année elle aura lieu dans un territoire différent.

c. ORGANISATION DE COMPETITIONS

Le Comité organisera au moins deux compétitions de niveau Départemental (boccia et sarbacane) ou dans toutes autres disciplines dont on pourra assurer le développement.

Epreuve Handisport lors de pratiques valides Départementales

Le ComitéDépartemental Handisport du pas de Calais souhaite se rapprocher des clubs Départementaux valides pour proposer une épreuve Handisport lors de compétitions Départementales valides. Avant ou a la suite de la compétition, proposition d'une démonstration par un sportif Handisport de haut niveau du département .

Compétition Nationale/Internationale

Le Comité souhaite organiser une compétition de niveau National voire International au cours des 4 années de l'Olympiade avec le soutien du Comité Régional Handisport et d'un club.

d. SOUTIEN AUX CLUBS (COMPETITION)

Lorsque les clubs et comités départementaux affiliés organisent des manifestations (tous niveaux : régional, national, international etc.), le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais pourra apporter son soutien en terme de moyens humains et de communication :

- **Moyen humain**

Le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais pourra apporter ses connaissances dans les milieux du handicap et du handisport, ainsi que ses compétences en matière d'organisation et de gestion de manifestations sportives.

- **Communication**

Le Comité Départemental communiquera les informations relatives à l'évènement, à travers son réseau et en fonction du niveau de la manifestation pourra prendre en charges les coûts liés à la communication (ex : presse, site Internet etc.).

e. RECHERCHE DE PARTENARIAT

La recherche de partenariat est l'un des points important du plan de développement . Le comitéDépartemental dépendant intégralement des financements publics, il parait primordial pour la bonne continuité de trouver des partenaires privés pour nous aider dans notre fonctionnement.

f. SPORTS DE NATURE

Récemment, le législateur a modifié les articles 50-2 et 50-3 de la loi sur le sport (loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000). Cette loi prend en compte la diversification des pratiques sportives de nature et s'inscrit dans une logique de développement durable, pour un accès maîtrisé mais facilité par le plus grand nombre vers les espaces, sites et

itinéraires consacrés aux sports de nature. Le contexte ainsi clarifié permet, aujourd'hui, la mise en place des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires consacrés aux sports de nature (CDESI).

L'accès aux sports de nature est maintenant possible dans presque tous les domaines et les projets émergents dans une multitude de structures associatives, aux différents échelons, le comité peut alors au même titre que sa fédération s'orienter beaucoup plus sur un rôle d'expertise, de formation, de garantie des conditions de pratique ... (label ELH)

Les objectifs visés

Véhiculer une image positive des sports de nature

Encourager les structures à proposer des sports de nature dans le cadre de leurs projets éducatifs

valoriser la spécificité des sports de nature dans l'éducation

Le comité participe à la commission pleine nature du CDOS

g. LABELLISATION

Depuis 2017 la fédération a confié aux Comités départementaux la mise en œuvre des labels Nationaux

Avec la Fédération Française Handisport le Comité Départemental s'engage dans une démarche qualité en valorisant les clubs et structures de loisirs sportifs qui proposent un accueil sportif attractif aux personnes en situation de handicap physique et / ou sensoriel.

LE LABEL CLUB

Il s'adresse aux clubs et sections affiliés à la FFH depuis au moins un an. Il permet d'officialiser l'expertise de ses activités, d'établir une communication privilégiée et de rentrer dans une démarche d'accompagnement. Le label prend en compte l'accessibilité du site, la qualité de l'encadrement, les conditions de pratiques, les services, le matériel, la convivialité, le réseau de financement, l'engagement dans la vie fédérale…

LE LABEL ESPACE LOISIRS

Il est destiné aux structures déjà détentrices du label "Tourisme et handicap", proposant hébergement, restauration et au moins deux activités sportives dont un sport de nature, comme les centres de vacances ou des bases nautiques. Le label ELH permet à ces structures d'informer précisément sur leurs offres, d'afficher les standards Handisport, comme gages de qualité, de bénéficier d'une communication dans le réseau du handicap et d'ouvrir leurs activités à de nouveaux publics tout en marquant leur position dans le domaine de l'action sociale.

Pourquoi se labelliser ?

Le label est un gage de qualité de l'offre sportive, de l'accueil et du sérieux de votre structure qui vous permettra :

1. de faire reconnaître votre expertise handisport
2. de bénéficier d'une communication fédérale privilégiée
3. d'entrer dans une démarche d'évaluation et de progression
4. d'obtenir plus facilement des aides financières publiques et privées.
5. de valoriser la qualité des activités proposées dans votre structure
6. de récompenser l'action de votre équipe
7. de capter des futurs pratiquants
8. de profiter d'un accompagnement régional individualisé
9. de renforcer le sentiment de sécurité des pratiquants
10. de porter haut les couleurs d'handisport et ses valeurs : singularité – autonomie – accomplissement

h. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité Départemental Handisport du Pas de calais se concentre sur la question du développement durable depuis peu et souhaite l'inscrire au cœur de son plan de développement 2014-2017.

Entreprendre cette démarche nécessite une organisation interne et une méthodologie qui sont en train d'être mis en place progressivement avec l'aide du département.. Par ailleurs, une mobilisation du réseau est à mettre en place pour réfléchir à cette thématique

La FFH a prévue 15 engagements :

1) Regrouper ses principales réunions annuelles

2) Dématérialiser les Actes des Journées Nationales, en ligne
3) Mettre à disposition des participants une plateforme de covoiturage
4) Informer chaque participant : flyer “Sport développement durable”
5) Valoriser des initiatives remarquables dans le cadre d’un appel à témoignage “Sport et développement durable”
7) Expliquer le dispositif règlementaire d’étude d’impact des manifestations sportives de nature (PRNSN)
9) Optimiser le tri des déchets au cours de l’événement
10) Favoriser le recrutement d’intervenants locaux
11) Privilégier les cadeaux de bienvenus issus de producteurs locaux
12) Sensibiliser ses participants
13) Faciliter l’accès de l’événement aux personnes les plus lourdement handicapées
14) Inscrire dans son projet 2014-2017 l’axe fort du développement durable
15) Rejoindre le « projet fédéral »
Le support apporté par la mission sport et Développement Durable du Ministère via les ressources mise à disposition, les rencontres et échanges de bonnes pratiques sont autant de sources d’inspiration et de motivation pour la FF Handisport

i. CHARTE DU HANDICAP

Signée entre la communauté d’agglomération de Communes Artois-Comm

- ✓ les associations représentatives de personnes handicapées, des parents d’Enfants handicapés,
- ✓ les associations œuvrant auprès des enfants et des adultes handicapés, dont le Comité Départemental Handisport du Pas de Calais,

Cette charte vise à :

- ✓ promouvoir l’intégration dans la cité de toutes les personnes en situation de handicap, en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la collectivité et les associations regroupées :
- ✓ Répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, enfance éducation, culture, sport, loisirs, vie sociale.

Le CDH 62 s’inscrit totalement dans le champ d’intervention qui est le sien, celui du sport et s’engage à mettre en œuvre les actions favorisant le meilleur accès pour tous aux pratiques sportives en soutenant l’intégration des enfants et/ou personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs existants reconnus ou non handisport, en favorisant ainsi la mixité.

Ainsi, l’agent de développement du Comité a entrepris depuis 2011, le développement des activités handisport sur le territoire de cette agglomération où elle intervient régulièrement dans des établissements spécialisés ou dans les clubs sportifs.

L'objectif étant de mobiliser, sensibiliser et accompagner les clubs sportifs de ce territoire. Il est prévu dans les perspectives d'Artois Comm. de financer une partie du poste de l'agent de développement du comité.

4. BILAN

Le plan de développement 2017/2020 soutenu par le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale **est la continuité du plan réalisé** en 2014/2017.
Le travail engendré par son élaboration a été important, mais a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs.
L'évaluation, outil indispensable au suivi et à la réussite de ce projet, sera une des étapes importantes
Le Comité directeur est le garant du suivi et du contrôle du déroulement du plan de développement.
Les critères et les indicateurs d'évaluation permettront de quantifier et qualifier le niveau de satisfaction des actions mises en place à partir des bilans annuels qui permettront de vérifier la réalisation des objectifs fixées, de mesurer les écarts, de les expliquer et de les réajuster le cas échéant, afin d'arriver à l'évaluation finale en toute sérénité.

5. PERSPECTIVES

Il s'avère fondamental de poursuivre le Développement de la promotion et de la communication du mouvement handisport dans le département du Pas de Calais.
« *Pour que les personnes handicapées éprouvent la même joie à pratiquer, comme les valides, une activité sportive.* »

Le sport est le cadre privilégié de l'esprit de compétition, du goût de l'effort et du dépassement de soi. Le jeune sportif handicapé doit apprendre comme les jeunes valides que rien n'est jamais acquis, que tout se gagne par son investissement personnel.

Vivre en collectivité suppose des règles et un effort d'investissement personnel dans de multiples domaines ; il est indéniable que la pratique du sport donne au jeune de nombreux repères afin de préparer au mieux sa vie d'adulte.

CONCLUSION

La santé fait évidemment partie des valeurs du sport à promouvoir et à défendre… …l'activité sportive offre de nombreuses vertus sanitaires dans un souci de bien-être. Elle permet de lutter contre l'obésité et les effets du vieillissement. Elle diminue les risques dans certaines maladies. De ce fait elle contribue à diminuer le coût des dépenses de santé.
Trop peu de personnes handicapées participent à la vie sportive. L'un des freins est en autre l'accessibilité et l'encadremen de l'offre handisport qui sont insuffisants ainsi que que les problèmes de déplacements . L'accessibilité aux clubs de sport reste le premier problème pour les pratiquants. Les compétitions sont également très difficilement accessibles aux personnes handicapées en raison des difficultés d'hébergement rencontrées par les pratiquants ou encore des difficultés d'accès aux sanitaires.
Le regard porté sur le handicap a encore besoin de changer La reconnaissance de l'identité d'une personne en situation de handicap dans et par le sport est essentielle pour la personne handicapée dont la présence au sein du mouvement sportif global lui confère une part de sa dignité… mais il reste du chemin pour faire vivre l'égalité des chances…….

Janvier 2017 : Patrick GUMINSKI & son équipe

ANNEXES

GUIDE D'EVALUATION : ACTIVITES ET PUBLICS

Nombre de licenciés classés par type ?
Pourcentage de compétiteurs par rapport aux licenciés ?
Quel est le nombre de licenciés par rapport à la population du territoire (taux de pénétration) ?
Quelle est la répartition des pratiquants (âge, niveau, sexe, pratique) ?
Comment sont organisées les activités au sein des clubs ?
Couvre-t-on toutes les formes de pratique sur le territoire ?
Les licenciés sont-ils satisfaits des activités proposées ?
Quel est le turn-over des licenciés chaque année ?
Quelles sont les formes de pratiques restant à explorer ?
Comment optimiser la venue d'autres publics ?
Comment est perçue la discipline par les différents types de public ?
Quel est le taux d'investissement des pratiquants dans l'encadrement, l'arbitrage et/ou les fonctions dirigeantes ?
Les pédagogies utilisées sont-elles en accord avec chaque public ?
Est-on satisfait des effectifs ? Tant au niveau des :

- ***Licenciés***
- ***Pratiquants non fédérés***

Quelles sont les spécificités de chaque activité (durée, matériel, contraintes, règlements) ?

Quelles sont les assurances existantes, pour quels publics ?
Quelle validation médicale, pour quelle forme de pratique ?
Quel est le niveau de compatibilité de la pratique entre les différentes institutions l'organisant (autres fédérations…), notamment sur les règlements et les assurances ?

GUIDE D'EVALUATION : EQUIPEMENTS

Nombre d'équipements spécifiques existants sur le territoire ?
Les équipements permettent-ils une pratique de qualité ?
Quels sont les équipements existants en fonction du type de pratique qu'ils permettent ?
Quelles sont les zones du territoire qui n'ont pas d'équipements ? Sur le territoire, les gens pratiquent, où ? Quoi ? Avec quel matériel ?
Quel type d'équipement minimum est nécessaire à la pratique ?
Les équipements permettent-ils une pratique de proximité ?
Quel est le niveau d'accessibilité des équipements existants ?
Quel est le nombre de place disponibles pour les spectateurs dans les équipements du territoire ?
Quelle est la disponibilité des équipements ?
Quelle est la qualité des équipements existants (vestiaires, parking…) ?
A qui appartiennent les équipements du territoire ?
Existe-t-il des conventions de mise à disposition sur certains équipements ? Si oui, sur lesquels ? Quels sont les termes de ces conventions ?
Quels matériels sont nécessaires en fonction du niveau de pratique ?
Quel est le taux d'occupation des équipements existants ?
Quel est le coût moyen de construction d'un équipement de pratique ?
Quel est le coût moyen d'entretien d'un équipement ?
A-t-on pris en compte tous les lieux de pratique ?
Les équipements existants sont-ils aux normes ?
Existe-t-il des projets de construction d'équipement ? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces projets ? Quelle est la répartition des équipements sur le territoire ?

GUIDE D'EVALUATION : HAUT NIVEAU

Combien d'athlètes sont classés sur les listes de haut niveau ?
Nombre d'équipes ou de compétiteurs au niveau national ?
Nombre de titres obtenus ?
Est-on satisfait des résultats obtenus depuis 4 ans par les athlètes de la région ?
Quel est notre niveau par rapport aux autres ?
Existe-t-il des pôles sur notre territoire ?
Quelles sont les évolutions sur les 4 dernières années ?
Qu'est-ce que le haut niveau dans la discipline ?
Quelles sont les retombées du haut niveau sur le territoire ?
Quelle est la répartition du haut niveau sur le territoire et la pertinence des installations ?
A-t-on des sections professionnelles ou semi professionnelles ?
Est-ce à nous d'agir en matière de haut niveau (compétences) ?
Quels sont les liens des clubs phares avec la ligue et/ou le comité départemental ?
Quelles catégories sont concernées par le haut niveau dans la ligue ?
Peut-on garder les athlètes de haut niveau sur notre territoire ?
Existe-t-il des possibilités de reclassement pour les athlètes ?
Quelle est la différence entre le haut niveau national et le meilleur niveau de pratique possible sur le territoire ?
Quelles sont les filières de haut niveau dans la discipline ?
Quelle participation de la ligue ou du comité dans ces filières ?

GUIDE D'EVALUATION : PROMOTION

Est-elle nécessaire ?
Sommes-nous un bon produit aujourd'hui ?
Quelles sont les actions de promotion que nous organisons ?
Quelle est notre image auprès du public, des institutions, des partenaires potentiels ?
Savons-nous annoncer nos évènements ?
Quels sont nos partenaires privés ?
Quel est le contenu de nos accords de partenariat ?
Quelle est la part de notre budget consacrée à la promotion ?
Quels sont les supports, les outils existants ?
Combien de clubs possèdent de sites Internet ? Quelle est leur fréquentation moyenne ?
Existe-t-il un site Internet propre à la ligue ? Si oui, quelle est la fréquence de sa mise à jour, sa consultation… ?
Quelle est le dynamisme annuel de l'activité (rythmes, lieux et conditions des manifestations)
Quelle est la visibilité de l'activité ?
Quelles sont les retombées presse et média ?
Les valeurs de la discipline sont-elles : identifiées ? Connues ?
Est-ce que les champions régionaux de la discipline sont connus ?
Quels ont été les effets des actions de promotion réalisées sur l'olympiade précédente ?
Quels sont les secteurs d'activité, couverts par les actions de promotion ?
Est-ce que les autres savent ce que l'on fait au sein de la discipline ?
Quel est notre niveau de présence sur les manifestations organisées par autrui ?
Quel est le niveau de participation des clubs aux dispositifs existants (Contrats Éducatifs Locaux, Ville Vie Vacances…) ?
Nombre de personnes du territoire participant à des missions nationales ?

GUIDE D'EVALUATION : STRUCTURATION

Comment sont organisés les clubs du territoire ?
Combien de clubs ?
Quelle est la répartition géographique des clubs et de la pratique ?
Nombre de licenciés, sur le territoire, par département, par club ?
Nombre d'entraîneurs différenciés par niveau de diplôme ?
Nombre d'arbitres, différenciés par niveau ?
Nombre de salariés sur le territoire et niveau de formation ?
Quels types de contrat des salariés ?
Postes occupés par les salariés ?
Pourcentage de clubs ayant des salariés ?
Les clubs permettent-ils l'accueil, la formation et le suivi des licenciés ?
Quel est le système de communication existant entre les clubs, les comités départementaux, la ligue et la fédération ?
Qu'est-ce que vous attendez au niveau de la structuration des clubs (dans l'idéal) ?
Quelle est la qualité de la gestion des clubs ?
Quels sont les moyens, les compétences et les possibilités d'évolution des clubs ?
Quel est le budget moyen des clubs ?
Combien de clubs font des demandes au titre du FNDS ?
Nombre de projets de clubs existants et rédigés ?
Quel est le coût moyen d'une licence (par type) ?
Quelles sont les aides accessibles aux clubs ?
Quel est le pourcentage de clubs participant aux activités structurées des instances fédérales ?
Combien de clubs sont présents aux Assemblées Générales des comités départementaux et / ou de la Ligue ?
Quel est le mode de financement des clubs ?
Quelle est la part de la licence dans le financement des clubs ?
Existe-t-il une concurrence entre les clubs? Si oui, entre lequel et quel type de concurrence ?
Qu'est-ce qui est proposé comme formation sur le territoire : nombre, coût, publics, niveaux, fréquentation…

BIBLIOGRAPHIE

- ***Site de la Fédération Française Handisport : projet Fédéralcap 2024***
- ***Plan de développement du CDH62 (2014/2017)***
- ***Loi du 11 février 2005en faveur des personnes handicapées***
- ***Site du ministère des sports : Sports et du handicap***
- ***Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (rapport 2008 du ministère du travail, de l'emploi et de la santé)***
- ***« Charte handicap »Artois Comm et les associations œuvrant auprès des enfants et adultes handicapées.***

Comité Départemental Handisport Pas de Calais
Maison Départementale des Sports
9 rue Jean bart
62143 ANGRES

03.21.72.67.82
cd62@handisport.org
http://www.handisport-pasdecalais.fr